

DEC162404INP

Décision portant nomination de Mme Emmanuelle Lacaze aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections des commissions concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Emmanuelle Lacaze, directrice de recherche au CNRS, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'institut de physique, du 1^{er} septembre au 31 décembre 2016. Sa mission a pour objet de suivre les activités des très grandes infrastructures de recherche de l'Institut de Physique.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Emmanuelle Lacaze demeure affectée à l'UMR7588 - Institut des nanosciences de Paris (INSP) – Université Pierre et Marie Curie – 4 place Jussieu – 75005 Paris.

Article 2

Du 1^{er} septembre au 31 décembre 2016, Mme Emmanuelle Lacaze percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B (DR2).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 novembre 2016

Le président
Alain Fuchs